

Plan épargne avenir climat



Moins de 21 ans

Climat

Blocage



Les objectifs

- Comprendre le public et l'horizon du PEAC.
- Vérifier les conditions d'ouverture et de retrait.



Les caractéristiques principales

Ouverture avant 21 ans pour un résident habituel en France. Plafond de versement de 22 950 € ; disponibilité normalement à 18 ans et après cinq ans de détention. Le plan est clôturé à 30 ans.



Les avantages

- Épargne orientée vers le financement de la transition.
- Cadre conçu pour un horizon long.
- Gains exonérés sous les conditions du plan.



Les limites

Capital non garanti et horizon de blocage à comprendre. Le caractère environnemental ne supprime pas le risque financier.



Les règles fiscales

Les gains sont exonérés d'IR et de prélèvements sociaux si les conditions sont respectées. Un premier retrait partiel autorisé interdit de nouveaux versements. Capital non garanti ; ne pas confondre avec le PEA.

À se demander : L'âge et la résidence permettent-ils l'ouverture ?